

INSCRIPTION EN REGIME SPECIAL D'ETUDES

Qu'est ce que le régime spécial d'Etudes (R.S.E.) ?

Le RSE est un aménagement des études au regard de l'obligation d'assiduité et suivant les cas un aménagement spécifique des modalités d'évaluation des enseignements. Les étudiants doivent consulter les modalités de contrôle de connaissance des examens (affichage près des secrétariats de département) avant de compléter ce document.

Pour les étudiants dispensés d'assiduité, les contrôles se font exclusivement par un examen terminal sur les **E.C ou U.E choisis par l'étudiant** (obligation de cocher ces E.C ou U.E sur la fiche pédagogique remise avec le dossier).

Le régime spécial d'études est accordé soit pour un semestre, soit à l'année.

Les étudiants dispensés d'assiduité ne peuvent en aucun cas passer les épreuves de contrôle continu.

Date limite de retour : 15 octobre 2011 : semestres impairs
23 janvier 2012 : semestres pairs

N° Etudiant : NOM et Prénoms :

Filière actuelle :niveau : L1 - L2 - L3 - M1 - M2
(Inscription principale)

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

(Joindre obligatoirement les pièces justificatives demandées)

Vous êtes boursier(e) *: (taux de 0 à 6) vous devez être dans un des trois cas suivants :

Double cursus : l'inscription en régime spécial d'examen est limitée au diplôme secondaire

(Inscription secondaire en : (filière et année d'études)

AJAC (semestre à rattraper) :

Salarié(e) : l'inscription en régime spécial d'examen est limitée à quelques EC après accord de l'assesseur scolarité (joindre l'attestation d'emploi)

Vous devez obligatoirement compléter et faire viser le recto de ce document par l'assesseur scolarité.

Vous n'êtes pas boursier(e) : vous devez être dans un des cas suivants :

Chargé(e) de famille (copie du livret de famille)

Double cursus : filière inscription secondaire : (certificat de scolarité)

AJAC (semestre à rattraper)

Etudiant(e) assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire

Etudiant(e) handicapé(e) (certificat du Service de Médecine Préventive Universitaire)

Salarié(e) (attestation d'emploi)

Sportif de haut niveau (attestation du S.U.A.P.S.)

ATTENTION : cette rubrique concerne uniquement les étudiants boursiers salariés

(retour au Service Scolarité après accord de l'assesseur scolarité)

Demande d'inscription en régime spécial des dispensés d'assiduité pour les UE ou EC suivantes :

EC Semestres 1 – 3 – 5 -7 - 9	EC Semestres 2 – 4 – 6 – 8 - 10

Décision de l'Assesseur Scolarité :

<input type="checkbox"/> Accord pour : <input type="checkbox"/> Refus <p style="text-align: center;">Brest, le L'Assesseur Formation</p>	<input type="checkbox"/> Accord pour : <input type="checkbox"/> Refus
---	--